

République Française  
Département ILLE ET VILAINE  
Arrondissement Fougères-Vitré  
**Commune de Lécousse**

**Délibération du Conseil Municipal  
Séance du Jeudi 2 Juin 2022**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 2 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/05/2022 et affichés à la porte de la Mairie le 27/05/2022.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjoints ; Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Jean-Pierre ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Sylvain BAUCHER (pouvoir à Sylvain COTTO), Anaïs JOURDAN (pouvoir à Adeline OLLIVIER), Marylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Hubert COUASNON), Didier VALLÉE (pouvoir à Christophe DRUGEOT).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

**Objet de la délibération n°2022\_054 – Crédits scolaires et tarifs périscolaires 2022/2023**

Rapporteur : Fabienne ÉON

Mme Éon présente au Conseil municipal les propositions de crédits scolaires et tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2022/2023.

**Après examen, le Conseil municipal valide à l'unanimité les crédits et tarifs proposés par la commission dans le tableau ci-annexé.**

Les crédits et recettes correspondants sont prévus en section de fonctionnement du budget principal.

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 03/06/2022  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse



## Annexe délibération n°2022\_054 - Crédits scolaires et Tarifs périscolaires 2022/2023

<b>Crédits scolaires</b>		<b>Tarifs 2022/2023</b>
Ecoles publiques et privées ( Lécousse ou extérieur)	<b>Fournitures scolaires</b> par enfant de Lécousse en maternelle ou primaire	32,10 €
	<b>Arbre de Noël</b> - Maternelle par enfant de Lécousse	8,00 €
Ecoles publiques et privées de Lécousse	<b>Manuels scolaires</b> en école primaire <b>Matériel pédagogique</b> en école maternelle (par classe)	127,00 €
	<b>Photocopies</b> : base 1/enfant/jour scolaire + 10 % forfait administration	0,012 €
	<b>Fournitures multimédia</b> : - logiciels (par classe) - consommables (par classe maternelle) - consommables (par classe primaire)	24,00 € 24,00 € 46,80 €
Ecoles publiques et privées ( Lécousse ou extérieur) aide versée aux écoles	<b>Classes de découverte (par enfant de Lécousse)</b> - pour une semaine - par jour avec hébergement - par jour sans hébergement	note 1 5,00 € 3,65 €
	note 1 aide versée directement aux familles de Lécousse pour un séjour d'une semaine	35,00 €
Collèges - Lycées	aide aux voyages scolaires (1 par cycle)	50,00 €
<b>Facturation aux familles</b>		
Services périscolaires Ecole primaire Montaubert	<b>Temps du soir en élémentaire</b> : études surveillées et/ou garderie	1,80 €
	<b>Garderie</b> : - enfant de Lécousse - enfant autre commune	0,95 € 1,05 €
	<b>Pénalité pour retard</b>	5,00 €
	<b>Temps du midi - pause méridienne</b> : repas et garderie - enfant de Lécousse - enfant autre commune	4,40 € 4,70 €
	<b>Repas adulte</b>	4,90 €



Anne PERRIN,  
Maire de Lécousse